

Statut du chef de l'opposition

Deux faits, deux lectures

Jean Pierre Fabre est donc officiellement le chef de file de l'opposition. Normal puisqu'il vient de reconnaître que Faure Gnassingbé est le président de la république. Enfin, dira-t-on. L'adoption du décret de mise en application du statut de l'opposition vient clore un débat ouvert depuis deux ans.

P 3

DOSSIER



Microfinances, Micro entreprises, banques des pauvres ?

Au cœur de l'économie de notre pays, les microfinances ont-elles joué le rôle qui leur était assigné ? Il y a quelques semaines, le gouvernement rendait publique la liste des Instituts de microfinances qui ont désormais droit de cité dans notre pays. Alors, la question du miracle ou du désastre de ces institutions financières n'a jamais été posée avec autant de pertinence dans notre pays.

PP 6&12

TRANSPARENCE

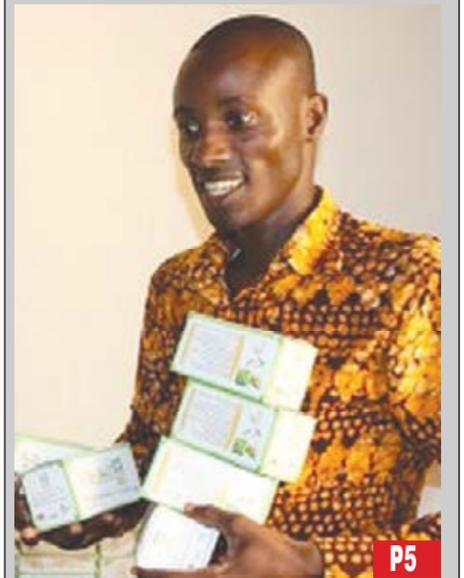
Le Togo gagne 19 places



P11

INNOVATION

«Natu thé», une initiative Made in Togo



P5

EDITO

Pour une opposition responsable

Jean-Pierre Fabre est officiellement et historiquement devenu, depuis le décret pris en Conseil des ministres, il y a quelques jours, le chef de file de l'opposition politique togolaise. Maintenant que Fabre est devenu le patron de l'opposition que doit-on attendre de l'homme ?

L'opposition, on le sait, a un rôle fondamental à jouer dans une démocratie. Tout d'abord, elle doit constituer un contre-pouvoir, une sorte de système d'alerte pour interpeller et critiquer les dérives. Cela pour éviter que la majorité au pouvoir...

P 3

 <h2>Contenu</h2>	 <p>Côte d'Ivoire / CPI Début du procès de Gbagbo ce jeudi</p> <p>P 4</p>	 <p>Industrie Le Togo exporte des camions</p> <p>P 5</p>
 <p>Mode africaine Le cheveu en bataille</p> <p>P 9</p>	 <p>FTF / Congrès électif La liste des candidats connue</p> <p>P 10</p>	 <p>Incendie Le Camp RIP sauvé de justesse</p> <p>P 11</p>

tm Nation

► Kara / Concours « Ecole la plus propre »
Un concours est lancé à l'attention de plus de 200 établissements scolaires du primaire et des cycles I et II de la région de la Kara.
Le concours dénommé « Ecole la plus propre » a été initié par l'ONG PONTTogo. Il a été lancé le 22 janvier 2015 au CEG Pya Aké en présence des responsables de l'éducation de la région de la Kara et d'une délégation de l'Agence Nationale de Salubrité Publique (ANASAP). Le concours est initié pour sensibiliser sur la culture d'hygiène et de propreté dans le cadre de l'opération Togo propre. Ce concours a pour finalité d'amener les élèves à réaliser des activités de propreté au sein des établissements scolaires. Ils auront l'obligation de préserver les murs de classe propres, sans tâches, ni écritures, les cours et latrines ainsi que les périphéries propres.

► Lacs / Projet de sauvegarde de l'environnement
La Commission Préfectorale de Développement Durable (CPDD), en collaboration avec trois ONG locales (AHD, Avotode et MOPIB) et le CDB d'Avévé, a lancé, le 25 janvier 2016 à Aného, le « Projet intégré de gestion adaptée et durable des ressources naturelles de la préfecture des Lacs ».
Selon l'ATOP, ce projet qui s'inscrit dans le cadre du Projet de Renforcement de Capacités Nationales et Décentralisées de Gestion de l'Environnement (PRCNDGE) a pour finalité la protection de l'environnement et l'atténuation des effets néfastes du réchauffement climatique sur la vie des communautés notamment en milieu rural.
Le projet consiste à reboiser 5 hectares de bas-fonds restaurés dans le canton de Glidji et à Aného ; 6,5 ha de berges du système lagunaire du Mono en palétuviers dans plusieurs cantons et à user de pratiques écologiques pour régénérer les sols dégradés en agriculture dans le canton d'Aklakou.

► Bas-Mono / Fin de cavale pour un malfrat
La Gendarmerie d'Afagnan dans la préfecture du Bas-Mono a mis la main sur un individu recherché pour des meurtres. L'arrestation de ce malfrat est intervenue suite à une autre qui a eu lieu quelques jours au Bénin.
La collaboration entre les deux forces de sécurité du Togo et du Bénin a permis de mettre la main sur cet individu qui était en cavale depuis l'arrestation de ses complices.
L'évènement a suscité une curiosité de la population d'Afagnan qui s'est affluée devant les locaux de la gendarmerie de la localité où le quidam a été écroué. Le suspect en question est soupçonné d'être l'auteur ou le commanditaire d'une série de crimes et de braquages dans le Bas-Mono. Le réseau des braqueurs a été démantelé depuis quelques mois mais le principal cerveau était toujours en cavale.

► Zio / La fiscalité expliquée aux PME/PMI
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) a organisé du 18 au 20 janvier à Tsévié à l'intention des opérateurs économiques de la région Maritime, un atelier régional de renforcement de capacités sur le thème « La fiscalité des PME/PMI du Togo ».
D'après l'ATOP, cette formation entre dans la ligne de partenariat entre la CCIT et les opérateurs économiques en vue de leur permettre d'exercer leurs activités dans les règles de l'art. La formation a été assurée par le cabinet SYL CONSULT Togo sur les concepts de la fiscalité ; les régimes d'imposition ; les obligations fiscales ; l'optimisation fiscale ; la loi des finances et l'Office Togolais des Recettes (OTR).
Les retombées de cet atelier visent à contribuer à l'évolution économique du pays tout en gérant de manière optimale leur fiscalité en vue de leur propre épanouissement.

Contribution

Signature d'un nouveau cahier de charges, Togocel s'engage pour une amélioration de la qualité de ses réseaux 2G/3G

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses réseaux 2G/3G, TOGO CELLULAIRE vient de signer ce 25 janvier un cahier de charges avec l'Autorité de Réglementation des Postes et des Télécommunications en présence de son Ministère de tutelle, le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique.

Ce cahier des charges a pour but de garantir une bonne couverture des populations sur le territoire national ainsi qu'une qualité de service irréprochable sur le réseau mobile (qualité auditive et qualité de la navigation internet).

Déjà au second semestre de l'année 2015, Togo Cellulaire a réalisé des investissements importants sur son réseau qui ont permis des améliorations très significatives en termes de couverture des populations (+14% pour la 2G et +174% pour la 3G à horizon de juin 2016 par rapport à juin 2015) et de qualité de service qui sont d'ores et déjà visibles et appréciées par les clients. Ces investissements seront poursuivis et amplifiés en cohérence avec les exigences du cahier des charges portant notamment sur l'amélioration de la qualité des réseaux 2G/3G.

TOGO CELLULAIRE peut dès à présent annoncer que son plan d'investissements lui permettra d'être au rendez-vous pour l'ensemble de ses obligations. C'est pourquoi, par cette signature, TOGO CELLULAIRE réitère son engagement à offrir un service de qualité à sa clientèle afin de maintenir son leadership sur le marché de la téléphonie mobile au bénéfice du TOGO et des Togolais.



TOGO CELLULAIRE est une société d'Etat à caractère commercial de droit privé créée le 18 février 1998 pour répondre au souci permanent du gouvernement Togolais de diversifier et de développer le secteur des télécommunications. Filiale de TOGO TELECOM, elle a démarré ses activités commerciales le 1er Juillet 1998. TOGO CELLULAIRE s'est depuis lors positionnée en leader dans le secteur des télécommunications au Togo.
Elle s'évertue depuis 18 ans à prouver et à légitimer ce leadership. Son actuel Directeur Général est M. Affoh ATCHA-DEDJI.

Infos: togocel@togocel.tg
Page Facebook : www.facebook.com/Togocel
Site web : www.togocel.tg

► Kéran / Programme de gestion pour des revendeuses

Des revendeuses de céréales de la préfecture de la Kéran ont été sensibilisées par le bureau préfectoral du Syndicat Autonome des revendeuses de Céréales de la Kéran (SYNARCK) sur la meilleure manière de gérer leur programme.

La sensibilisation qui a lieu le 11 janvier 2016 à Kandé a permis d'après l'ATOP d'informer les délégués sur les raisons qui ont emmené SYNARCK à prendre ces mesures et les efforts qu'il mène auprès des autorités pour assainir la profession.

Ces mesures visent la régulation de la pénétration anarchique de leurs consœurs venant des autres préfectures entraînant ainsi la flambée de prix et la raréfaction précoce des denrées alimentaires dans les marchés de la préfecture. Pour la présidente préfectorale de SYNARCK, Mme Gatzaro Moweno, leur syndicat est un regroupement d'intégration et non d'exclusion œuvrant pour l'entente, l'union, le respect et la solidarité entre les commerçantes de céréales.

► Anié / Première édition de « Sport et Santé »

L'Association Sportive des Jeunes Athlètes de l'Anié (ASJAA) a organisé le 18 janvier 2016 à Anié la première édition d'un cross-country dénommé « Sport et Santé » qui a regroupé 116 athlètes filles et garçons de 14 établissements scolaires de la commune d'Anié.

Pour les organisateurs de Sport et Santé, l'évènement a pour but de promouvoir le sport en général et l'athlétisme en particulier dans la préfecture.

Ayéna Djima, le président de l'ASJAA a indiqué que c'est dans le souci d'amener les jeunes à aimer le sport et surtout l'athlétisme qu'il a créé cette association en janvier 2015.

Rassemblés par Carlos Amevor



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_ LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : +228 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Mson de la Presse: Casier N° 53

Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3^e Mson avant
Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Comité de rédaction :
Carlos Amevor
Françoise Dasilva
Freda Sefamor
Rachidou Zakari
Alexandre Wémima
Kossi Elom Balao

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Chargée d'affaires:
Dédé Babanawo

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: St Louis
Distribution :
Togomatin marketing

Tirages : (2000 exemplaires)

...n'ait pas la tentation de diriger le pays comme bon lui semble. L'opposition doit être une sorte de conscience morale qui interpelle, critique, sensibilise, gronde... En réalité, aucun être humain, aucun groupe d'êtres humains n'est suffisamment doué pour se passer d'autrui.

La critique positive et constructive est toujours importante pour un pays comme le nôtre. Et ceux qui gèrent le pouvoir d'Etat savent bien que la vision de l'opposition est celle d'une partie de la société togolaise. D'ailleurs, un Premier ministre du Royaume-

Uni, Benjamin Disraeli, avait relevé l'importance de l'opposition en ces termes : « Nul gouvernement ne peut être longtemps solide sans une redoutable opposition ». Par ailleurs, l'opposition doit savoir qu'elle représente la possibilité d'une alternance politique en ce sens qu'elle participe à la réalisation du pluralisme politique, une des bases de la démocratie. C'est ce pluralisme qui permet au citoyen de choisir ses gouvernants. Une opposition sans propositions n'est qu'un mouvement d'humeur. L'opposition togolaise gagnerait à s'opposer et à proposer surtout.

Il faut appeler à l'émergence d'une opposition constructive, d'une opposition responsable. Le Togo se trouve dans une sous-région tourmentée si bien qu'il est important de savoir raison garder et de surveiller nos actes et comportements comme le lait sur le feu. L'opposition, c'est la responsabilité, c'est aussi une image et une vision. Les populations ne sont pas dupes. Elles savent qu'un opposant irresponsable, irrespectueux ne peut être crédible pour diriger le pouvoir d'Etat. Tout balayer du revers de la main, s'opposer pour s'opposer,

confondre le syndicalisme à la politique, fini par faire d'un opposant, un homme sans scrupule et surtout peu crédible aux yeux de ses concitoyens et de ses militants. L'autre chantier sur lequel, Jean-Pierre Fabre est attendu, est le civisme. Le décret a le mérite de clarifier la notion du chef de file d'opposition. « Veiller, entre autres, à préserver l'intérêt supérieur de la nation dans le cadre de ses activités et de celle de l'opposition en général, à se conformer au devoir citoyen et républicain ».

Dieudonné Korolakina

Statut du chef de l'opposition Deux faits, deux lectures

Jean Pierre Fabre est donc officiellement le chef de file de l'opposition. Normal puisqu'il vient de reconnaître que Faure Gnassingbé est le président de la république. Enfin, dira-t-on. L'adoption du décret de mise en application du statut de l'opposition vient clore un débat ouvert depuis deux ans.



Faure Gnassingbé

Jean-Pierre Fabre

Très beau jeu de rôle que celui que notre pays a connu ces derniers jours. Quelques jours après avoir envoyé une lettre au Président de la République, dans laquelle Jean Pierre Fabre invite le gouvernement à mettre en œuvre les réformes prescrites par l'Accord Politique Global, le Conseil des Ministres adopte le décret de mise en application portant statut de chef de file de l'opposition. Si cette adoption

rentre naturellement dans la mise en place du cadre normatif d'une démocratie devant guider le fonctionnement de nos institutions, il faut y lire, une réponse du berger à la bergère. Tu me reconnais comme président de République, je te concède ton statut de chef de file de l'opposition.

Faut-il le rappeler, depuis 2010, le désormais double candidat malheureux à l'élection

présidentielle de 2010 et 2015 n'avait jamais reconnu le locataire actuel du palais de Lomé II comme président élu. Les circonstances qui ont prévalu juste avant les élections présidentielles de 2015 l'avaient obligé à faire contre bon cœur, mauvaise fortune, obligé qu'il était de faire accélérer la mise en œuvre des réformes dites électorales. Il avait pris, et contre l'avis de ses collègues de l'opposition, l'initiative de s'adresser au Chef de l'Etat.

2015, rebelote. Dès l'annonce des résultats de l'élection présidentielle, Jean Pierre Fabre et son parti l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) rejetaient catégoriquement les résultats, annonçant pour d'hypothétiques jours, la prise du pouvoir. Il lui aura fallu sûrement une bonne dose de courage pour arriver à cette décision : reconnaître in fine la victoire du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. En adressant cette lettre, le leader d'office de l'opposition dit en fait plusieurs choses :

Vous êtes le Président de la République, j'ai perdu l'élection présidentielle, il n'y aura plus de marche de mes partisans pour contester votre victoire, la contestation des résultats et de votre légalité sont du passé.

Qui disait en 2005 que Faure Gnassingbé n'était qu'un jeune qui va vite se « casser les dents » ? Du tic au tac, en véritable politique, il vient de faire adopter le décret qui reconnaît officiellement - et c'est à l'opposition de s'entendre - le statut de chef de file de l'opposition à son principal challenger. Tu me donnes, je te donne.

Deuxième fait non moins important à retenir de cette loi, nous allons assister au moins jusqu'à la fin de l'année 2016 à toute une ribambelle de passes d'armes au sein même de l'opposition. L'encre ne s'était pas asséchée que déjà les avis et opinions fusaient. « On ne peut pas se réjouir d'être le premier des derniers » a-t-on entendu. « Cette loi n'est pas correcte ». Et pourtant il faut bien un premier des échoués et il fallait bien un jour mettre en œuvre cette loi votée depuis plus de deux ans. Jean Pierre Fabre l'a si bien compris qu'il a accueilli favorablement cette loi, la qualifiant d'impersonnelle

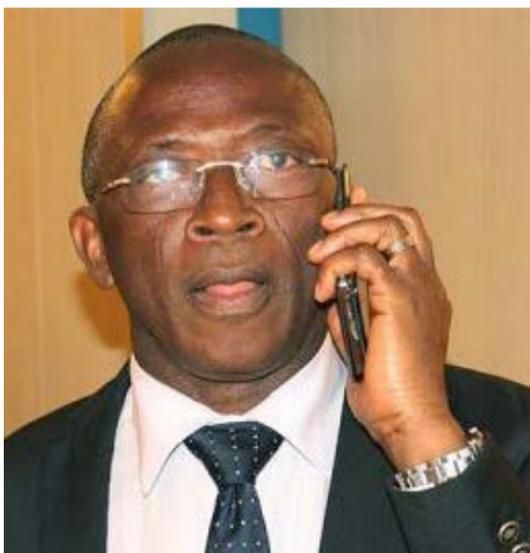
qui lui permettra « d'œuvrer au mieux pour les intérêts de la lutte ». L'histoire dira si oui ou non, cette loi est imparfaite et les vainqueurs qui écrivent l'histoire choisiront demain de la réécrire ou non. Qu'à cela ne tienne, élevons le débat au risque de tomber dans des querelles de bas étage qui voudraient que le respect des prérogatives liées à cette loi par le chef de file de l'opposition soit forcément la conséquence du respect du Chef de l'Etat de ses obligations constitutionnelles. L'un n'empêche pas l'autre. On ne refuse pas d'appliquer une loi républicaine juste parce que son vis-à-vis n'est pas républicain.

A vouloir trop prolonger le bail du radicalisme et à vouloir montrer les biceps pour prouver que ce statut ne ramollit pas la lutte, on cherchera plus à plaire à une frange de l'opposition. Aux oubliettes les querelles de chapelle, aux oubliettes les questions d'égo. Oublions les questions d'avantages pécuniaires somme toute évidentes. Place à la responsabilité, celle de leaders d'opinion et d'hommes politiques que la jeunesse togolaise regarde et observe. Faisons attention à ne pas la décevoir.

Françoise Dasilva

Opposition Me Dodji Apévon en colère

Me Dodji Apévon n'est pas content. Il estime que la loi au niveau de l'opposition n'est pas correcte. Reçu mardi dernier par la Radio France Internationale (RFI), il n'a pas caché sa contrariété.



Me Dodji Apévon

« Nous savons tous que cette loi au niveau de l'opposition n'est pas correcte. Il faut se battre pour qu'on fasse une meilleure loi portant statut de l'opposition, faut la reprendre. Nous sommes aujourd'hui dans un processus de dialogue. Une

majorité ne peut pas nous imposer une loi de l'opposition. C'est nous qui sommes concernés », a déclaré le président du Comité d'action pour le renouveau (CAR) arguant qu'« on ne peut pas lui dire que l'opposant même s'il est au gouvernement, il suffit qu'il aille faire une déclaration au président de l'Assemblée nationale, il devient un opposant ». Et de renchérir : « Nous avons dit qu'on ne peut pas accepter cette définition ».

Une autre personnalité politique - qui n'a pas sa langue dans la poche - a aussi tenu à monter au créneau pour fustiger ce statut. Son nom ? Abass Kaboua. Président du Mouvement des républicains centristes (MRC). Intervenant sur une radio de la place, il estime pour sa part que le titre de chef de file de l'opposition doit revenir à Me Zeus Ajavon. Pour l'heure, c'est la deuxième réaction officielle venant des états-majors des partis politiques de l'opposition. Le débat ne fait que commencer.

K.B

Un statut à double tranchant

Le statut de chef de file de l'opposition est censé permettre à celui qui l'incarne d'exercer un contre-pouvoir. Si Jean Pierre-Fabre échoue sur ce point, ne risque-t-il pas de compromettre ou de mettre en péril sa réputation?

En tant que chef de file de l'opposition à 100%, Jean Pierre-Fabre va désormais bénéficier des avantages pécuniaires et matériels. Il peut participer aux manifestations publiques et officielles. En outre, il peut, à sa demande, être reçu en audience par le président de la République pour évoquer des questions d'intérêt national. Mais attention, certains analystes politiques estiment que ce statut n'est pas sans conséquences et qu'il pourrait potentiellement porter les germes de l'affaiblissement de l'aura politique de celui qui l'incarne. « A priori, la mise en place d'un tel statut est une bonne chose. Mais si les pays dans lesquels il est adopté ne sont que des démocraties de façades, alors cela ne sert à rien », a confié, en 2015, à Jeune Afrique, le professeur Dodzi Kokoroko, vice-doyen de la faculté de droit à Lomé.

Aujourd'hui, de l'aveu de Jean Pierre-Fabre, sa principale mission est d'« atteindre l'objectif de l'alternance politique au Togo,

d'arriver à obtenir les réformes, les élections locales... ». Il dit ne pas accueillir ce statut de leader comme « un événement spécial » et que ce n'est que l'étape vers l'objectif que l'opposition poursuit. Qu'il le veuille ou non, il aura aussi la mission de rassembler ses collègues opposants, de bousculer les habitudes, les mœurs de gens qui ont toujours cru que la politique c'est l'art de diviser, d'opposer les gens, de se regarder en chiens de faïence, de se regarder en ennemis.

La fonction de chef de file de l'opposition émane de la culture politique anglo-saxonne. Plusieurs pays francophones l'ont adoptée. Au Togo, la loi officialisant le statut d'un chef de file de l'opposition a été adoptée en 2013 par l'Assemblée nationale. Mais c'est le lundi 25 Janvier 2016, que le conseil des ministres qui s'est réuni à Kara (Nord du Togo) a adopté son décret d'application.

Kossi BALAO



International

Côte d'Ivoire / CPI

Debut du procès de Gbagbo ce jeudi

Arrêté et incarcéré après une crise post-électorale qui a plongé la Côte d'Ivoire dans plusieurs mois de tueries, Laurent Koudou Gbagbo sera jugé ce matin à la Cour pénale internationale (CPI). Et bien après, la CPI espère revisiter les lieux de l'enquête à Abidjan dans le courant du mois de mars ou avril prochain.



Laurent Koudou Gbagbo

Il aura fallu quatre bonnes années à Fatou Bensouda, Procureure de la CPI pour ouvrir un premier procès qui devra faire la lumière sur les violences post-électorales qui ont suivi l'élection présidentielle de 2010 en Côte d'Ivoire. Ce procès, il faut le reconnaître, sera le centre d'attention de milliers d'Ivoiriens, pro ou prou-Gbagbo, dans cette affaire qui aura fait couler beaucoup d'encre à travers le monde entier. Car, pour la précision, il s'agit bel et bien du premier procès d'un ancien chef d'Etat devant cette cour. A côté de lui, son complice et comparse, Blé Goudé sur le banc des accusés.

Après l'ouverture de l'audience à 09H30 (08H30 GMT), Gbagbo et son bras droit Charles Blé Goudé, devront plaider coupable ou non coupable de quatre crimes contre l'humanité: meurtres, viols, actes inhumains et persécutions. Difficile de s'extirper des lourdes charges et preuves qui pèsent sur Gbagbo, quand on sait que l'accusation affirme disposer contre lui, 138 témoins et 5.300 preuves. Pour Param-Preet Singh, spécialiste en justice internationale pour l'ONG Human Rights Watch, « les forces pro-

Gbagbo ont fait des ravages, commettant des abus inexprimables, dont des viols collectifs, des tortures, des meurtres ; le procès devrait offrir aux victimes des réparations tardives ».

Dans ce procès où seuls les partisans de Gbagbo sont inquiétés, le pouvoir ivoirien ne s'est pas opposé à la visite des trois juges de la chambre préliminaire de la CPI à Abidjan entre mars et avril pour visiter les lieux ayant servis aux enquêtes. Ainsi, Geoffrey Henderson, Olga Herrera Carbuca et Cuno Jakob Tarfusser profiteront d'une interruption du procès pour se rendre dans les communes d'Abobo et de Yopougon ainsi qu'au siège de la radio-télévision nationale.

Maintes fois reporté, ce procès est attendu et tenu dans les deux camps comme une sorte d'unité de mesure pour la réconciliation nationale tant prônée par le camp Ouattara au pouvoir dont aucun partisan n'a jusqu'alors été inquiété dans cette crise où Amnesty International engage la responsabilité des deux camps dans la mort de plus de 3000 ivoiriens en 2011.

Alexandre Wémima

Centrafrique/Législatives

Le second tour reporté

Afin de susciter un consensus sur le travail technique effectué par l'Autorité nationale des élections (ANE), le deuxième tour des élections législatives prévu pour ce dimanche est reporté à une date ultérieure.



Catherine Samba Panza

« Problèmes organisationnels », tels sont les raisons évoquées par le rapporteur général de l'Autorité nationale des élections (ANE) pour justifier le report de la présidentielle. Pour lui, en effet, non seulement l'élection ne peut se tenir un dimanche, mais le travail technique réalisé et soumis aux diverses institutions devra recueillir l'assentiment de tous avant qu'une nouvelle date soit annoncée.

On se rappelle que le lundi dernier seulement, les législatives qui avaient

eu lieu le 30 décembre en même temps que la présidentielle, ont été annulées par la Cour constitutionnelle en raison de nombreuses irrégularités.

Ce processus électoral, reporté à plusieurs reprises et destiné à permettre à ce pays pauvre de sortir de trois ans de conflit armé et d'affrontements intercommunautaires, s'est déroulé dans un calme notable et une forte participation des électeurs.

Mais il a été pénalisé par de nombreux problèmes logistiques et d'acheminement de matériel, notamment des bulletins des nombreux candidats aux législatives, souvent livrés en retard, voire le lendemain du scrutin.

Plongée dans un chaos après le renversement en mars 2013 du président François Bozizé par la rébellion de la Séléka, elle-même finalement chassée du pouvoir par une intervention internationale menée début 2014 par la France dans son ancienne colonie, la Centrafrique entend sortir de cet passé sombre à travers des élections qui devront instaurer des institutions fortes devant garantir une plus grande démocratie dans le pays.

TM

Nigeria

L'avocat acteur Okonkwo assigne Buhari en justice

L'avocat nigérian Kenneth Okonkwo, celui qui est plus connu comme un acteur du film Nollywood, a assigné le Président Muhammadu Buhari dans un tribunal à Abuja et pour cause un défaut dans la composition de son équipe gouvernementale.

Des raisons de sa saisine, l'avocat-acteur mais aussi politicien a soulevé que la nomination du ministre résidant du Territoire de la Capitale Fédérale (FCT) ne répond pas à une directive. En partant de ce manquement, Okonkwo prie le tribunal de contraindre Buhari à nommer un autochtone en tant que ministre du FCT.

A l'origine de la remarque faite, Okonkwo a prétexté que l'année dernière et très exactement le 11 novembre 2015, le Président Muhammadu Buhari a formé un gouvernement de 36 ministres, lesquels sont issus des 36 Etats de la fédération nigériane sans nommer un natif pour le Territoire de la capitale fédérale.

Pour Okonkwo, l'omission faite par le Buhari est inconstitutionnelle et mérite



Kenneth Okonkwo

d'être redressée de sorte à ne pas créer un précédent et des conséquences pour le FCT.

Carlos Amevor

Bénin

Grogne des douaniers

Afin d'obtenir du gouvernement béninois, l'annulation du recrutement "frauduleux" des 502 élèves douaniers au profit du ministère béninois de l'Economie, des Finances et des programmes de dénationalisation, les douaniers béninois ont organisé cette semaine une grève d'avertissement de 48 heures.



Vue des douaniers

des fonctionnaires de l'administration douanière du Bénin, en uniformes camouflés, ont bloqué l'entrée principale donnant accès à la direction générale des douanes et droits indirects à Cotonou.

En dehors de l'annulation des résultats de ce concours, le syndicat national des douanes et droits indirects du Bénin, exige aussi de l'exécutif béninois, la suspension immédiate de la formation Commune de Base (FCB), organisée au profit de ces 502 élèves douaniers

"Ce concours, organisé en avril 2015 pour recruter ces 502 élèves douaniers, ne respecte aucune des règles éthiques en vigueur, et n'est même pas prévu dans la loi des Finances", a déclaré le secrétaire général du syndicat national des douanes et droits indirects du Bénin (SYNADOB), Marcellin Laourou.

Z.J

Attentat de Ouagadougou

Point sur l'enquête

Lors d'une conférence de presse, mercredi, la procureure Maiza Sérémé a fait le point sur le récent attentat de Ouagadougou. La piste des trois assaillants privilégiée

« Les investigations menées jusqu'à ce jour renforcent la thèse des trois assaillants », supposés de l'attentat à Ouagadougou, a indiqué la procureure burkinabè Maiza Sérémé lors d'une conférence de presse au Palais de justice de Ouagadougou, mercredi 27 janvier. Il s'agit donc des trois hommes armés abattus le 15 janvier par les forces de sécurité lors de l'attaque contre un restaurant et un hôtel du centre-ville qui a fait trente morts.

La version des trois assaillants est soutenue par le ministre de l'Intérieur, Simon Compaoré, qui s'est exprimé sur le sujet après la publication en début de semaine de la photo des assaillants par le groupe jihadiste Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). « Sur les trois assaillants, deux ont des traits sahéliens tandis que le troisième, de teint noir, présente des traits soudaniens », a également déclaré la procureure, précisant que les recherches

pour déterminer leurs nationalités se poursuivaient.

Pour l'heure, « huit individus ont été interpellés depuis le 16 janvier, sept ont été élargis (libérés) pour insuffisance de preuves et une personne est en garde à vue pour des recoupements supplémentaires », a-t-elle ajouté.

Pour rappel, le commando des trois assaillants qui a pris d'assaut le Cappuccino « autour de 19h30 » (locales et GMT) était « armé de fusils automatiques d'assaut, de grenades défensives et de combustibles dont la nature reste à déterminer ». « Ils ont ouvert le feu sur les clients du Cappuccino causant la mort de 29 personnes au total, provoqué des explosions à la grenade et mis le feu au restaurant ainsi qu'aux véhicules stationnés à l'extérieur », a précisé la procureure.

jeuneafrique.com

Entreprenariat Un concept au-delà de la créativité

Impossible aujourd'hui pour le Togo comme d'autres pays de la sous-région, d'aborder les questions de développement sans prendre en compte le concept de l'entreprenariat. L'entreprenariat est devenu un leitmotiv et dans l'agenda du gouvernement, plusieurs programmes y ont été consacrés. Seulement, selon beaucoup d'analystes, ce concept est mal abordé et mal compris.

Beaucoup de jeunes entrepreneurs et créateurs de startup togolais, entraînent avec eux plusieurs projets aussi innovants que promoteurs. Cependant, ils sont tous confrontés, à l'exception de quelques uns seulement, au manque de financement.

Le manque d'accompagnement des banques

Ces 5 dernières années, le secteur des banques a connu une croissance sans précédent au Togo. Mais, cette croissance ne profite pas aux entreprises. Les conditions de prêts sont très difficiles à satisfaire, pour les jeunes porteurs de projets qui ne possèdent rien comme garanti.

Selon un entrepreneur togolais résident en France, « il est vrai que le manque de financement au Togo est un obstacle au développement de l'entreprenariat. Cependant, il est à noter que l'entreprenariat est mal compris des togolais ».

En effet, selon cet entrepreneur et analyste,



Jeune
entrepreneure
togolaise

l'entreprenariat est perçu comme une solution contre le chômage des jeunes, et les gouvernements ne raisonnent que par rapport au nombre de projets financés « qu'ils brandissent comme réussite et avec lesquels

ils comptent séduire et convaincre... ». Pour ce dernier, l'entreprenariat n'est pas une « mode », une aubaine. C'est un secteur très difficile qui demande certes de la créativité, mais surtout « du courage, du travail, l'imagination,

la témérité ». Ce que beaucoup de jeunes entrepreneurs togolais n'ont pas. Raison pour laquelle plusieurs initiatives échouent après avoir rencontré quelques difficultés. « L'entreprenariat n'est pas pour les enfants de cœurs. C'est une jungle et seul les plus forts survivent et font long feu », fait observer ce dernier.

Un marché très concurrentiel

Ce dont souffrent les entrepreneurs togolais c'est aussi le manque de marché. Les consommateurs togolais préfèrent des produits importés au détriment de ceux fabriqués sur place. Ce n'est pas que les produits locaux ne sont pas de bonnes qualités, mais il faut noter que la plupart ne sont pas bien distribués et leurs conditionnements (emballage) ne séduisent pas les consommateurs.

Le marché togolais est inondé de produits importés d'Europe, d'Asie du Nigéria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. De quoi étouffer les initiatives locales embryonnaires qui peinent à conquérir un marché pourtant si proche. D'où la nécessité de revoir les politiques d'importations, d'améliorer les productions locales et surtout de faciliter les conditions de prêts aux jeunes entrepreneurs togolais pourtant dotés de créativité.

Rachidou Zakari

Innovation «Natu thé», une initiative Made in Togo

Beaucoup de personnes connaissent le « Kinkéliba », une plante aux vertus très réputées et consommée sous forme de thé. L'entreprise de Dovi Lyx, un jeune entrepreneur togolais consiste à transformer emballer et commercialiser cette plante. Et ça marche !



Dovi Lyx

Coop. BIO-Afrique, est l'entreprise de Dovi Lyx qui produit ce thé naturel, qui ne contient ni caféine, ni d'additif. Le produit, en dehors de ses valeurs nutritives est aussi doté de vertus thérapeutiques.

Selon les médecins, « l'infusion des feuilles du Kinkéliba permet de régulariser la fonction biliaire et optimiser la régénération des cellules du foie. Elle lutte contre la fatigue, maintient l'appétit et normalise la digestion. Le thé de Kinkéliba est assuré enfin un drainage

profond du foie et de la vésicule biliaire en facilitant leurs fonctions d'élimination ».

Avec une usine transformation basée en banlieue de Lomé, Dovi Lyx emploie environ plus d'une cinquantaine de jeunes composées essentiellement de femmes. L'équipe est présente à toutes les étapes de la chaîne de production : triage, séchage de la matière première confection et emballage final du produit.

Le Thé de Kinkéliba qu'il produit est recherché dans plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest.

Aujourd'hui, « natu thé » est distribué dans plusieurs pharmacies et supermarchés de la place. Il est de plus en plus prisé par les consommateurs. Ce qui permet à Coop. BIO-Afrique de faire des bénéfices significatifs.

Ce qui est intéressant dans cette initiative, c'est qu'elle a su faire d'une recette locale, une entreprise. C'est une démarche qui doit inspirer beaucoup d'entrepreneurs, surtout que le Togo regorge de beaucoup de produits locaux qui peuvent être transformés, modernisés et commercialisés.

Z.J.

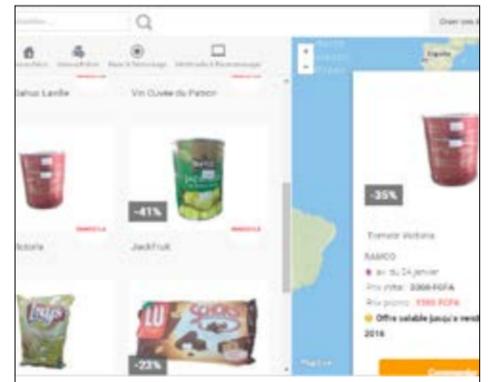
Startup Afroplan.com, la digitale de la distribution

Au rang des importantes innovations informatiques au Togo, il faut désormais compter Afroplan. C'est une initiative de Clétus Razakou, un jeune entrepreneur Ivoir-Togolais qui a installé le dispositif au Togo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Lorsque les points de ventes physiques fusionnent avec le digital, ça donne le « phygital ». Afroplan est une « phygital » qui est parvenue à nouer un partenariat stratégique avec plusieurs structures de taille dont RAMCO par exemple, un acteur important de la grande distribution physique au Togo. Grâce à ce partenariat, les consommateurs sont souvent informés en temps réel des réductions sur les stocks des supermarchés RAMCO au Togo.

Le marché de la grande distribution semble connaître un essor exponentiel depuis quelques années. En seulement deux années, le nombre de centres commerciaux a augmenté de près de 18%, d'après le cabinet d'études Sagaci Research. C'est une opportunité que Razakou compte bien exploiter en nouant des collaborations avec d'autres géants de la grande distribution en Afrique.

Pour ce dernier, la création d'Afroplan vient du constat que « les promotions dans les supermarchés et magasins ne sont pas connues du public. Du coup les produits mis en soldes pour des raisons de déstockage ou pour cause de date de péremption s'écoulent difficilement. Nous avons donc décidé de mettre



en place cette plateforme web et mobile pour que les supermarchés et les consommateurs puissent échanger l'information à temps réel ».

Afroplan est une application mobile et une plateforme web qui se propose de rassembler toutes les promos des supermarchés et magasins de la ville en seul endroit et en alertant tous ses utilisateurs par un système de notification.

La particularité d'Afroplan c'est cette relation directe entre les commerçants cherchant à écouler leur stock et les consommateurs désirant acheter à moindre coût, grâce à une application mobile. Ce qui fonctionne bien.

Seulement, la société peine du manque de moyens financiers nécessaire pour communiquer autour de l'offre.

ZAK JAY

Industrie Le Togo exporte des camions

Le Togo n'importe pas seulement les voitures. Il en exporte également. C'est l'œuvre de Heavymat Industry, une entreprise de la Zone franche togolaise installée depuis 2008, qui assemble des camions, des semi-remorques et des engins de travaux publics de marque Sinotruk et Shantui.

Les équipements utilisés par l'entreprise, sont importés de la Chine ; ils sont montés sur place avant d'être vendus dans les pays de la sous-région.

La société a présenté l'année dernière sa nouvelle création, le « Bokamion », un prototype 100% togolais conçu pour les terrains difficiles et dont le constructeur affirme qu'il est garanti sans pannes. La phase de production devrait débuter cette année.

Selon Denis Rozand, le patron d'Heavymat « Ce projet répond au manque d'intérêt des grands constructeurs internationaux face aux besoins de l'Afrique pour des produits robustes et pas chers. Depuis plus de 15 ans, on a muri l'idée de concevoir un camion adapté aux conditions africaines pour des applications de terrain très spécifiques à savoir le transport d'eau, de denrées, café cacao, coton etc. Ce n'est pas un camion destiné au transport international mais à des tâches sur des terrains reculés et peu



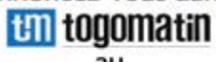
accessibles ».

« Bokamion » est le fruit d'une technologie simple, mais éprouvée : refroidissement à air, pas de pompe à eau, pas de radiateur, une boîte de vitesse réductrice, un système de freinage et d'embrayage sans assistance, pas de clé de contact, des filtres à air avec bain d'huile peu coûteux en entretien.

Le véhicule est adapté au monde agricole et aux services de l'Etat dont les camions n'ont pas toujours accès aux régions les plus reculées.

Notons que beaucoup d'autres pays de la sous-région notamment le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana etc. ont déjà mis en place ces genres d'industries. Le Togo peut désormais être cité parmi ces pays, et cette initiative contribue avec bien d'autres, à changer la face du pays.

Togomatin & republicoftogo.com

Annoncez-vous dans

 au
 90 15 39 77
 atogomatin@gmail.com



Microfinances, Micro entreprises, banques des pauvres ?

Au cœur de l'économie de notre pays, les microfinances ont-elles joué le rôle qui leur était assigné ? Il y a quelques semaines, le gouvernement rendait publique la liste des Institutions de microfinances qui ont désormais droit de cité dans notre pays. Alors, la question du miracle ou du désastre de ces institutions financières n'a jamais été posée avec autant de pertinence dans notre pays. Même si beaucoup admettent que les microfinances demeurent un outil puissant de développement avec le potentiel d'atteindre les populations pauvres, d'élever leur niveau de vie, de créer des emplois, de créer la demande pour de nouveaux biens et services, et de contribuer à la croissance économique... la microfinance est appelée à jouer un rôle d'instrument de réduction de la vulnérabilité des pauvres aux chocs économiques...et nombreux sont « les Togolais pauvres » qui attendent le miracle de ces banques qui leur sont dédiées. Dossier.

Le Togo compte 186 IMF



Le gouvernement togolais par le truchement du ministère de l'Economie et des Finances, a publié la liste officielle des institutions de microfinance (IMF) agréées au Togo. Elles sont au nombre de 86 sans compter leurs faitières.

86, c'est le nombre d'institutions de microfinance agréées au Togo. Ces institutions de microfinance et l'ensemble de leurs faitières portent le nombre total à 183. Sans conteste, les trois absents de cette liste sont celles qui continuent à exercer sans autorisation et donc de façon illégale.

Par ailleurs, le ministère tient à rappeler que la loi portant réglementation des

systèmes financiers décentralisée (SFD) stipule que l'exercice de l'activité d'épargne et / ou de crédit est soumis à une autorisation préalable délivrée par le ministère chargé des Finances. Selon le site gouvernemental Republicoftogo.com, les dépôts collectés par les structures de microfinance au 30 septembre 2015, s'établissaient à 146 milliards de Frans CFA, représentant 12% de l'épargne collectée par les banques. L'encours de crédit à la même période est de 116 milliards. Sur les six millions d'âmes que comptent le Togo, 28, 3%, soit 1,7 million ont recours à la microfinance.

Kossi BALAO

Qu'est-ce qu'une Institution de microfinance ?

Aujourd'hui les IMF proposent essentiellement des microcrédits, mais certaines offrent également d'autres types de services : épargne, micro-assurance, services d'accompagnement et de formation.

La grande particularité d'une Institution de microfinance réside dans la dualité

de ses objectifs qui sont à la fois sociaux (contribuer au développement, à la lutte contre la pauvreté) et économiques, puisque l'IMF doit être pérenne et financièrement équilibrée. Cette dualité lui permet d'assurer ses activités sur la durée et de soutenir toujours plus de micro-entrepreneurs sur le terrain.

Extrait babyloan.org/fr

Performance des microfinances

Les institutions de microfinance participent beaucoup, à la vie des ménages au Togo. Elles offrent un important nombre de services, mais les plus généralement proposés sont la tontine, l'épargne et la domiciliation des salaires. Avec l'arrivée de l'APSEF, l'AGRISEF, le FAIEJ et du FNFI, les services de prêts qui ne touchaient pas beaucoup de personnes, se sont élargis pour donner « l'accès des services financiers aux pauvres ».

Au 31 décembre 2013, l'on recensait au Togo, 92 institutions de microfinances, qui comptaient plus de 2 millions de bénéficiaires directs; soit 13% de plus

qu'en 2012. L'encours total des crédits s'élevait à la même date, à 117 milliards F.CFA. L'encours des dépôts, était à 135 milliards, soit respectivement une progression annuelle de 08% et 11%. Avec une couverture de 43%, de la population, qui a la qualité de bénéficiaire, et un nombre de plus en plus important d'institutions, le secteur de la microfinance au Togo, serait le plus performant de l'UEMOA, avec un taux moyen de couverture de 16%.

Notons, que le secteur de la microfinance continue d'avoir la confiance des populations. Les agrégats caractéristiques indiquent un engouement vis-à-vis du

secteur. Le 31 mars dernier, l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinances du Togo a noté une augmentation de l'encours de crédit ainsi que l'encours d'épargne de la population.

Une concurrence aux banques

Les performances de certaines institutions de microfinance, avaient amené les autorités togolaises, à les inciter à changer de statut, afin de devenir des banques. Une opération qui, pour le moment n'a pas abouti, ces derniers préférant continuer de bénéficier des avantages liés à ce réseau. Le standing des banques, les conditions d'ouverture de comptes et d'accès au crédit sont autant d'éléments qui ont longtemps milité en faveur des IMF, qui sont souvent perçues comme des « partenaires » sociaux, et des institutions communautaires. Ce qui a permis aux IMF, de réaliser un taux

de Développement, afin de mettre en place un dispositif de sécurisation des opérations, aux normes internationales. Ce qui a permis d'installer le dispositif à la FUCEC et à WAGES, les plus gros réseaux d'IMF qui font à eux seuls, selon l'APIM, 80% de la Part du Marché Togolais.

Une récente mission du FMI a fait cas de ce « désordre » dans le secteur de la microfinance au Togo. Le rapport de cette mission faisait cas d'une centaine d'institutions non réglementées et qui fonctionnent illégalement.

Autre préoccupation, celle de l'ouverture anarchique des IMF, dont un bon nombre ne bénéficient pas encore de l'agrément de l'Etat. Beaucoup de ces institutions ont déjà causé des torts aux populations du fait de leur gestion hasardeuse, du manque de professionnalisme et parfois du manque d'éthique. « Nous avons fait



Vente dans un marché

d'épargne actuellement de 18%. Celui des institutions bancaires étant aujourd'hui à 12%.

Cependant, la plupart des opérations des IMF se limitent à des opérations de petites tailles, alors que les banques réalisent beaucoup d'opérations de grosses tailles.

Un secteur à risque

Le secteur de la microfinance n'est pas exempt des opérations de blanchissement de capitaux qui touchent les banques. Cette situation a conduit les IMF du Togo, à solliciter l'aide de l'Agence Française

une série de communiqués sur les médias, informant qu'avant de commencer à transiger avec un promoteur, de nous avertir pour voir si l'institution est réglementairement inscrite. Les gens continuent de faire confiance à tout le monde. » Déclarait encore récemment M. Ange Ketor, Directeur Exécutif d'APIM.

Pour le moment, ces institutions occupent une place très importante dans la vie des togolais, et leur taux de couverture va de plus en plus croissant. Signe d'un secteur qui se porte bien et qui a encore de beaux jours devant lui.

Par Rachidou ZAKARI

Présentation et réglementation

Le secteur de la micro-finance au Togo a enregistré une forte croissance ces dernières années, jouant un rôle non négligeable dans la fourniture des services financiers. Défini comme l'offre de services financiers de proximité aux populations à faibles revenus, qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels, l'activité est réglementée par les lois et règlements de la Zone UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et est supervisée conjointement par la BCEAO (Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest) et la Cellule d'appui et de suivi des institutions mutualistes ou

coopératives d'épargne et de crédit, en abrégé CASIMEC, logée au ministère de l'Economie et des Finances.

À l'image même de la répartition de la population togolaise, et des activités économiques, les IMF sont elles aussi, inégalement réparties sur le territoire national, avec une forte concentration marquée à Lomé et dans la Région Maritime.

Suite à la page 12

Accédez à plus de services à nos guichets

Transférez
de l'argent
dans 7 pays

7j/7 24h/24

changez votre
code PIN

effectuez
un virement



www.banqueatlantique.net



FAITE POUR VOUS

GRUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE



Jeux & détente

Questions d'actualité

- 1) Qui est Nelson Mandela?
R-
- 2) Donnez:
a) Sa date de naissance,
R-
b) Le nom de son village natal,
R-
c) La situation géographique de son village,
R-
- 3) En quel année est il élu président de l'ANC?
R-
- 4) Donnez le nom du vieux prisonnier politique le plus célèbre du monde
R-
- 5) Donnez le nom du premier président noir de l'Afrique du sud
R-
- 6) Donnez la signification du parti ANC de l'Afrique du sud
R-
- 7) En quelle année Nelson Mandela a-t-il intégré le parti ANC?
R-
- 8) En quelle année N. Mandela fut arrêté et emprisonné?
R-
- 9) Combien d'année N. Mandela avait il passé en prison?
R-
- 10) De qui Mandela avait il inspiré la doctrine de non violence qui a toujours été un model propre à lui?
R-
- 11) Qui était son homologue durant cette période difficile?
R-
- 12) En quelle année Mandela avait eut le pouvoir?
R-
- 13) En quelle année avait il libéré le pouvoir?
R-
- 14) En quelle année avait- il été libéré?
R-
- 15) Quel est son âge?
R-

Les blagues du jour

Une enfant curieuse



Pharmacies de garde du 25 janv au 01 fév 2016

- DU POINT E (Djidjolé dans la von de la pharmacie de djisjolé), Tél : 22 51 91 71
- ADIDOGOME (Face Camp 2e RI Adidogomé), Tél : 22 50 54 85
- NATION (face ancien marché de Totsi), Tél : 22 25 99 65
- MATHILDA (Route patassé - Lomégan - ODEF), Tél : 22 51 15 34
- LUMIERE (Agbalépédogan), Tél : 22 25 15 26
- EL SHADAÏ (Face école théologie ESTAO à Klikamé), Tél : 22 51 44 25
- APOLLON (face complexe scolaire makafui- Avédji), Tél : 22 31 01 07
- HOSSANA (Route de ségbé, carrefour Sagbado, Adidogomé), Tél : 22 51 50 49
- LAUS DEO (Route de Léo 2000), Tél : 22 25 15 05
- LA GRACE (Près de l'auberge Sahara), Tél : 22 25 91 65
- SOURCE DE VIE (Face collège Protestant), Tél : 22 22 45 71
- DU CARREFOUR (Rue du Lycée d'Agoé non loin d'Agoé assiyéyé), Tél: 22 51 35 94
- DIVINA GRACIA (Agoé Fiovi, Rond point Cool catch), Tél: 22 45 79 69
- ESPACE VIE (Agoé Logopé, face Bar Plaisir 2003), Tél: 22 32 87 20
- SILOE (Carrefour Aflao Apédokoè), Tél : 22 33 82 87
- HORIZON (Nyékonakpoè, face Sapeurs pompiers), Tél : 22 20 42 42
- SARAH (Près du centre de santé ADAKPAME), Tél: 22 27 09 25
- ST KISITO (Bd de la Kara), Tél : 22 43 89 40
- PROVIDENCE (Bd Jean Paul II), Tél : 22 26 66 48
- APOTTHEKA (Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Kégué), Tél: 22 61 57 57
- PAIX (Résidence du Benin), Tél : 22264091
- BAH (Face EPP Hédranawé), Tél : 22 26 03 20
- MAWULE (Bè kpota, « rond point Gakpoto), Tél : 22 27 11 21
- DES APOTRES (Akodésséwa, Face ETOCATRAN), Tél: 22 27 11 98
- OCAM (Rue de l'entente), Tél: 22 21 62 65
- INTERNATIONALE (Hédranawé « Assiyéyé » Bd du Hoha), Tél: 22 26 89 94
- VERSEAU (Près de Maison Bateau Baguida), Tél : 22 77 34 53
- DE L'EDEN (Route d'Aného, face cité Baguida), Tél : 22 27 53 55
- BIOVA (Bd Hounphoët Boigny), Tél 22 34 50 93
- TAKOE (Avant la station CAP Esso de Zongo), Tél 22 34 50 93

Les bons plans et les bonnes adresses

OU MANGER A LOME?

RESTAURANTS ASIATIQUES

BEIJING (Qtier Kodjoviakopé, Bd du 13 Janvier) ; Tél : 22 21 51 41
CHINA TOWN (Qtier Kodjoviakopé, Bd circulaire) ; Tél : 22 22 30 06

RESTAURANTS LIBANAIS

LA TERASSE (Qtier Dékon, Bd du 13 Janvier) ; Tél : 90 12 12 12
NUIT D'ORIENT (Qtier Nyékonakpoè, Bd du 13 Janvier) ; Tél : 22 44 68 96

RESTAURANTS AFRICAINS

CANTINE DE L'IBIS HÔTEL (Qtier Administratif derrière l'Hôtel IBIS) ; Tél : 90 08 52 54
VIVI ROYALE (Qtier Nyékonakpoè, Rue des Moussons) ; Tél : 22 22 20 27 / 99 22 20 76
NOPEGALI VIP (Bd du 24 Janvier en face de la BTCI) ; Tél : 22 22 94 00

Où DORMIR A LOME?

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
HÔTEL LA LINETTE (Agbodrafo) ; Tél : 22 32 34 32
HÔTEL LE LAC (Agbodrafo) Tél : 22 21 08 10
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 22 21 11 21
RESIDENCE DES TROPIQUES Tél : 22 26 66 18

COUTURE STYLISME

.CREDANIAH (Djidjolé) Tél : 90 16 37 60
.DESMO DESIGN (Quartier Forever) Tél : 90 04 16 78
.EAMOD AYANICK (Qt: Nukafu) Tél : 99 47 05 95

DECORATIONS

.GALERIE CONFORTIUM (Bd 13 Janvier) ; Tél : 22 21 99 90 / 22 20 25 26
.ENVERGURE (Tél : 90 10 39 01/22 56 82 80)
.T.M.B SA (Tokoin St Joseph) Tél : 22 21 06 77

INFOS UTILES

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV ; Tél: 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE ; Tél: 22 22 66 11
TOGO TELECOM ; Tél: 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR THIERRY CASTANET ; Tél: 90 97 15 15
DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CLINIQUE DE L'AEROPORT; Tél: 22 26 90 12
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
PROTECTION DE L'ENFANCE; Tél: 111 / 22 20 45 10
SPECIALE INFO SANTE; Tél: 80 00 00 11

MOTO & KARTING

TOGO MOTO CROSS (Face au Golf club d'Agoé Nyivé) ; Tél : 90 17 95 07
L'AFRICLUB (Qtier : Kégué entre CHR et la FTF) ; Tél : 92 52 24 40

MUSCULATION / MASSAGE

YVES LAMBONI (Ki nésithérapeute); Tél: 90 03 79 10
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70

Jeux :

- Deux voies sont disponibles; mais par une, aidez ce jeune homme à retrouver ses deux copines.
- Mettez une croix aux endroits où les deux voies du départ peuvent se croiser.



La réponse du jeu N° 0058 du 25 / 01 / 2016

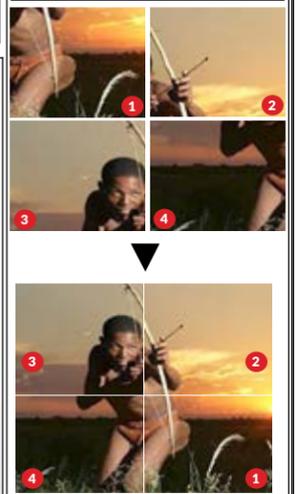


Photo du jour



Que vous inspire cette image ?

Musique/first 1ère édition Le Rock et le Slam en fête

Du 25 au 31 janvier 2016, le Togo célèbre la première édition de « first », un festival international de Rock et de Slam. La cérémonie de lancement du festival s'est tenue le mardi dernier au centre culturel Filbleu-Aréma.



Artistes, promoteurs de spectacles, mélomanes, Rockeurs et Slameurs étaient venus marquer de leur présence, leur adhésion à ce festival « first », qui va durer 6 jours.

Pour LEVEL, structure de production et de promotion de spectacles initiatrice de l'évènement, « First » se veut un évènement annuel pour mettre en relief chaque année, les artistes chanteurs, interprètes, groupes et ou formations qui explorent le Rock et ses variantes ou le Slam, et aura lieu courant deuxième moitié du mois de

janvier de chaque année.

Le Rock est une musique populaire, toutefois, peu de personnes en sont consommateurs, du fait que les artistes qui font ce genre musical ne prolifèrent pas et que peut-être ils ne sont pas de notre environnement. « C'est pourquoi sur ce festival le facteur international est pris en compte pour faire découvrir les talents d'ailleurs et ici », informe Mr Dick Koffi Mawuto, Directeur de LEVEL, structure promotrice de l'évènement.

Pour Caporale Wisdom, artiste Slameur togolais, « ce festival est une nouvelle porte pour exporter nos talents, de monter que nous sommes capables de faire de grandes choses. C'est une occasion pour nous de montrer que le Slam togolais existe vraiment et que c'est une référence dans la sous-région. »

Rachidou Zakari

Mode africaine Le cheveu en bataille

Les uns sont partisans de le défriser, les autres se battent pour le laisser au naturel. Depuis la traite négrière, le cheveu crépu est l'objet de multiples investissements, politiques, culturels, sociologiques ou esthétiques. De quoi inspirer les artistes et les créateurs.



Et les esclaves ont fini par intégrer l'idée que leurs cheveux étaient laids, difficiles à coiffer, et qu'ils devaient être « domptés ».

En Afrique, l'évolution sera similaire. Déjà, dans Peau noire, masques blancs (1952), Frantz Fanon montrait que les colonisés avaient eux aussi subi une véritable acculturation esthétique, finissant par croire qu'ils étaient inférieurs à l'homme occidental. Dans Portrait du colonisé (1957), l'écrivain tunisien Albert Memmi évoque ces femmes « qui désespèrent de se défriser des cheveux qui refriquent toujours ». L'Unesco a d'ailleurs classé le défrisage parmi les séquences psychologiques de la traite négrière.

Pas étonnant dès lors que ce soit à travers un mouvement politique, le Black Power, lancé en 1966, que ce soit dessinée une nouvelle esthétique affirmant que black is beautiful. Emblématique du mouvement, la coupe « afro », adoptée aussi bien en Afrique qu'aux Antilles ou en Amérique latine, est portée par des personnalités politiques ou artistiques comme Angela Davis, les Jackson Five, Otis Redding ou Diana Ross. Le cheveu crépu naturel entre dans la culture populaire mondiale.

À la même époque, le photographe nigérian J.D. 'Okhai Ojeikere, décédé en février 2014, redécouvre le patrimoine capillaire oublié du continent. « Les coiffures sont de l'art. Elles font partie de notre culture. Je voulais les photographier pour en garder la mémoire », défend-il dans le livre que lui consacre André Magnin publié aux éditions Actes Sud en 2000. L'artiste immortalise ces sculptures à l'architecture extrêmement complexe, patrimoine éphémère à la fois enraciné dans les traditions et en mutation constante. Et révèle que la coiffure est alors une sémiologie. Elle raconte un passage à l'âge adulte, un statut social, un deuil ou une situation matrimoniale. Dans certaines cultures traditionnelles, le cheveu a un pouvoir magique. Il permet de se protéger des mauvaises influences, d'augmenter sa force vitale, de converser avec les esprits.

La vague nappy n'a pas conquis tout le monde

Pourtant, aujourd'hui encore, lorsqu'il n'est pas domestiqué par les bigoudis, les fers à lisser et autres produits défrisants, le cheveu crépu apparaît comme négligé. On en voit très peu au théâtre, au cinéma, ou même dans la photographie de mode. Le white girl flow, c'est-à-dire le mouvement fluide des cheveux de Blanches, reste un fantasme pour beaucoup de femmes noires, rappelle le prix Femina 2013, Léonora Miano, écrivaine d'origine camerounaise, dans Blues pour Élise : « Toutes les autres femmes du monde sont nées avec une chevelure lisse. Des cheveux qui bougent sous le souffle du vent, qui ne s'aplatissent pas quand elles se couchent, des cheveux dans lesquels des hommes peuvent passer la main. Les femmes d'ascendance subsaharienne sont les seules à avoir été radiées de la douceur. » Dans son dernier roman, Americanah,

Pourquoi les Africains détestent-ils leurs cheveux ? La question peut sembler abrupte. Certains n'hésiteront pas à la qualifier de déplacée ou de frivole. Pourtant, nombre d'écrivains, de chanteurs, de photographes ou de metteurs en scène l'ont faite leur. En avril 2013, la romancière nigérienne Chimamanda Ngozi Adichie rappelait dans le Guardian qu'à travers la question capillaire il en allait de « l'acceptation de soi, l'insécurité et ce que le monde considère comme beau. Pour de nombreuses femmes noires, l'idée de porter leurs cheveux au naturel est insupportable ». Symbole de la relation difficile que les Africains entretiennent avec leur corps et leur beauté, le cheveu permet aux artistes d'interroger les rapports de domination, de réveiller une mémoire douloureuse ou, tout simplement, de questionner les modèles esthétiques.

La littérature pour comprendre le phénomène

Journaliste militante, Rokhaya Diallo vient de publier, avec Brigitte Sombié, Afro !, un livre qui célèbre la vague nappy (contraction de natural et de happy), un mouvement en faveur du port des cheveux crépus au naturel. Selon elle, cette tendance actuelle ne correspond pas seulement à un choix esthétique ou à une nouvelle mode. Derrière ce phénomène se cache un engagement, une prise de conscience de soi. « La revendication de sa propre beauté capillaire au naturel signifie la réappropriation d'un trait physique lourdement stigmatisé et marginalisé », explique-t-elle.

Dans son livre fondateur, Peau noire, cheveu crépu. L'histoire d'une aliénation (Jasor, 2005), Juliette Sméralda expliquait déjà que l'esclavage avait aussi correspondu à une maltraitance du corps, de l'hygiène, et à la disparition de « toute l'esthétique africaine ». Les femmes cachaient, sous des mouchoirs ou dans les vieux bas de leurs maîtresses, leur chevelure que les Blancs désignaient en termes très péjoratifs (« tignasse », « laine », « crin »), renvoyant à l'animalité et à la sauvagerie. Les colons ont privé les Africains du « temps culturel » durant lequel ils prenaient soin de leur corps et arrangeaient leurs parures. Les traditions se sont perdues.

Lire

« ...Lentement, le soleil se couchait. Sur les locomotives et les wagons immobiles, sur les ateliers et les hangars silencieux, sur les villas blanches et les maisons de torchis, sur les cabanes et les taudis, une ombre bleutée venait se poser, discrète. Du côté des baraquements des gardes-cercle on entendit une sonnerie de clairon.

Ainsi la grève s'installa à Thiès. Une grève illimitée qui, pour beaucoup, tout au long de la ligne, fut une occasion de souffrir, mais, pour beaucoup aussi, une occasion de réfléchir. Lorsque la fumée s'arrêta de flotter sur la savane, ils comprirent qu'un temps était révolu, le temps dont leur parlaient les anciens, le temps où l'Afrique était un potager. C'était la machine qui maintenant régnait sur leur pays. En arrêtant sa marche sur plus de quinze cents kilomètres, ils prirent conscience de leur force, mais aussi conscience de leur dépendance. En vérité, la machine était en train de faire d'eux des hommes nouveaux. Elle ne leur appartenait pas, c'était eux qui lui appartenaient. Elle s'arrêtant, elle leur donna cette leçon.

Des jours passèrent et des nuits passèrent. Il n'y avait pas de nouvelles, sinon celles qu'apportait chaque heure dans chaque foyer et c'étaient toujours les mêmes : les provisions étaient épuisées, les économies mangées, il n'y avait plus d'argent sous le toit. On allait demander crédit, mais que disait le commerçant ? Il disait : « Vous me devez déjà tant et moi je n'aurai même pas de quoi faire ma prochaine échéance. Pourquoi ne suivez-vous pas les conseils qu'on vous donne ? Pourquoi ne reprenez-vous pas ? »

Alors on utilise encore un peu la machine : on apporte chez le prêteur les vélocycles et les vélos, les montres ; puis ce fut le tour des bonbons de valeur, ceux qu'on ne mettait qu'aux grandes occasions, et des bijoux. La faim s'installa ; hommes, femmes, enfants, commencèrent à maigrir. Mais on tenait bon. On Multipliait les meetings, les dirigeants redoublaient d'activité et chacun jurait de ne pas céder.

Des jours passèrent et des nuits passèrent. Et voici qu'à la surprise générale, on vit circuler des trains. Les locomotives étaient conduites par des mécaniciens venus d'Europe, des soldats et des marins se transformaient en chefs de gare, et en hommes d'équipe. Devant les gares, les esplanades devinrent des places fortes, entourées de barbelés derrière lesquelles des sentinelles montaient la garde nuit et jour. Ce fut alors au tour de la peur de s'installer. Chez les grévistes, une peur informulée, un étonnement craintif devant cette force qu'ils avaient mise en branle et dont ils ne savaient pas encore qu'il fallait la nourrir d'espoir ou de résignation. Chez les Blancs, la hantise du nombre. Comment, petite minorité, se sentir en sûreté au milieu de cette masse sombre ? Ceux des deux races qui avaient entretenu de bonnes relations d'amitié évitaient de se rencontrer. Les femmes blanches n'allaient plus au marché sans se faire accompagner d'un policier : on vit même des femmes noires refuser de leur vendre leurs marchandises.

Des jours passèrent et des nuits passèrent. Dans ce pays, les hommes ont plusieurs épouses et c'est sans doute pour cela qu'au début ils ne songèrent guère à l'aide qu'elles apportaient. Mais bientôt, là encore, ils découvrirent un aspect nouveau des temps à venir. Lorsqu'un homme rentrait d'un meeting, la tête basse, les poches vides, ce qu'il voyait d'abord c'était la cuisine éteinte, les mortiers culbutés, les bols et les Calebasses empilés, vides. Alors, il allait dans les bras d'une épouse que ce fût la première ou la troisième ! Et les épouses, devant ces épaules casées, ces pas trainants, prenaient conscience que quelque chose était en train de changer aussi pour elle.

Mais si elles se sentaient plus près de la vie des hommes, que dire alors des enfants ? Dans ce pays, ils sont nombreux et on n'a guère l'habitude de les compter... »

Extrait de *Les bouts de bois de Dieu*, de Ousmane Sembène, les pages 62, 63 et 64.

Jeuneafrique.com



Sports

Togo/Transfert 4 joueurs togolais recrutés par Enugu Rangers FC du Nigeria

Le mercato actuel a souri à quatre joueurs togolais dont : Donou Kokou, Djéhani N'Guissan, Togaba Komlan et Cheik Abdel Aziz Camara. Ils ont été recrutés par Enugu Rangers FC du Nigeria.



Les quatre Togolais

Après des tests concluants, les joueurs ont signé ce mardi des contrats qui les engage avec ce club d'élite au Nigeria pendant deux ans. Désormais, ils devront évoluer sous les ordres de l'entraîneur John Ouh, qui a fait de ces joueurs togolais, sa priorité.

Belle opération pour ces quatre (04) joueurs, surtout que le championnat national a été arrêté depuis plus d'un (01) an. Beaucoup de joueurs n'ont pas

eu la chance de taper dans l'œil d'un club, et s'adonnent à de petits boulots ou à des entraînements de fortune pour se maintenir la forme.

FC Enugu Rangers actuellement 12ème, a remporté six (06) fois le championnat du Nigeria. Il a gagné en 1974 la Coupe des coupes de la Confédération africaine de football (CAF).

TM

FTF / Congrès électif La liste des candidats connue

La liste des candidatures enregistrées pour la présidence de la FTF, a été communiquée le mardi dernier par le Comité de Normalisation. Quatre listes ont été reçues par le Secrétariat général de la Fédération. Il s'agit des équipes de Germain Wona, d'Olufadé Adékanmi, de Gerson Dobou et du Col Guy Akpovi.



« Le 17 décembre 2015, nous avons ouvert la période de dépôt de candidatures pour les membres du Comité Exécutif de la FTF. A la clôture de ce délai dimanche soir, nous avons enregistré 4 listes. Maintenant le Comité de Normalisation va examiner ces candidatures sur la base des critères contenus dans les Statuts de 2008 afin d'arrêter les listes définitives », a indiqué le Secrétaire Général Yves Bété. Le congrès électif du 13 février prochain décidera de celui qui présidera les destinées du football togolais et de le sortir de sa longue léthargie. Il appartient donc aux candidats de convaincre avec leurs programmes.

LISTE 1 : « Ensemble pour la Reconstruction »
1-Président : WONA Kokouvi Germain
2- 1er vice président : DAOUNE Boundjou
3- 2e vice président : PRINCE DZIDZOLI Mawuto

Membres
4- GAGOU Kossivi Sétiwu
5- ALLYN Kanko
6- KANYETIB Hubert
7- DONGO Oniadon
8- AGBERE Yabati
9- EGBELEOU Ouro Akpo
10- KADITCHE Abalo
11- PIGNANDI Kao

12- AGBOLI Koami Patrice

LISTE 2: « Le Réveil du Football togolais »
1- Président : OLUFADÉ Adekanmi
2- 1er vice président : KPEMOUA Kalao Komlan
3- 2e vice président : BADJASSEM Kinda Membres
4- FIAWOO Mawuli Mokpokpo
5- ASSIGNON Komlan Agboko
6- KLU Amédomé Koffi
7- ABINATA Gnamba
8- ADAMOU Sourakatou
9- AKPALO Gnavor Kokouvi
10- OUADJA Lantame Sakibou
11- BIN IDRIS Mohamadou
12- OOUROUTOU Agba

LISTE 3: « La Solution »
1- Président : DOBOU Kwadzo Sedem
2- 1er vice président : AMADOU Abderrmane
3- 2e vice président : MABLE Kodjo Membres
4- AMETODJI Yaouvi
5- ADJODO Kossi
6- KATAGNA Essodina
7- MASSEGBE Houessou Koffi
8- GABIAM Esther Ayélé
9- NOUGBLEGA Akouété Assou
10- KOUETE Kokou Nicoué
11- AMOUZOU Pitalatan
12- EZE Komlan Tomédégbé

LISTE 4 : « Nouvel Elan »
1- Président : AKPOVY Kossi Gbézondé
2- 1er vice président : AMAH Aklisso
3- 2e vice président : TCHAKONDO Sibabé

Membres
4- KASSENDJA Moustapha
5- TOURE Baba
6- DZODOPE Ayawa Mana
7- DOGBE Messan Moïse
8- KUAMITSE Komlan Seyena
9- Lawson Laté Mawulé
10- AMADOU Watara Moukaïla
11- DJABIGOU Flindja
12- DJOKA Kodjo

ZAK JAY

FIFA Cinq candidatures officialisées

La FIFA a officialisé dans un communiqué, la candidature des cinq prétendants à la succession de Sepp Blatter, le 26 février prochain, lors de l'élection qui désignera le prochain président de la Fédération internationale.



« La commission électorale ad-hoc a officiellement admis et confirmé les candidats éligibles pour l'élection du bureau du président de la FIFA lors du congrès extraordinaire de la FIFA », a expliqué la Fédération internationale.

Le Prince Ali de Jordanie, le Cheikh Salman de Bahrein, le Français Jérôme Champagne, l'Italo-Suisse Gianni Infantino et le Sud-Africain Tokyo Sexwale seront opposés lors du scrutin qui se tiendra dans un mois. Le vote aura

lieu à bulletin secret comme l'a rappelé l'instance.

Platini, qui était déterminé à prendre la présidence de la FIFA a finalement capitulé, après avoir fait appel de sa suspension par les instances judiciaires de la FIFA. Pour l'heure, il se « consacrera uniquement à prouver au monde » son innocence dans ce vaste « complot », contre lui dirigé.

ZAK JAY

CHAN 2016 Le Rwanda affronte le RDC en quarts de finales

Le championnat d'Afrique des Nations qui se déroule actuellement au Rwanda verra le pays organisateur affronter le RDC en quarts de finales.

Les quarts de finales du Championnat d'Afrique des Nations, verra le Rwanda, pays organisateur affronter le RDC. Le match est prévu samedi 30 Janvier 2016 à 13h GMT au Stade Amahoro de Kigali. Le même samedi à 16h GMT, le Cameroun défiera la Côte d'Ivoire au Stade de Huye dans le Sud du Rwanda.

C'est la conséquence de la 3e journée du Groupe B de ce 4e CHAN marquée ce Lundi par la large victoire 3 buts à 1 du Cameroun devant le RDC. Un succès qui permet aux Lions indomptables de s'emparer de la tête du Groupe B avec 7 points contre 6 pour les Léopards.

Avant ce match, les Camerounais n'avaient inscrit qu'un but en 2 matches mais devant une équipe remaniée de la Rdc, ils ne se sont pas fait prier pour s'imposer 3-1 grâce aux réalisations d'Atouba, Ngamaleu et Nlend alors que l'unique réalisation congolaise a été l'œuvre de Mundele Makusu.

En effet, le RDC qualifiée à l'issue de la 2e journée (grâce à ses victoires 3-0 et 4-2 face respectivement à l'Ethiopie et l'Angola) a fait tourner son effectif au cours de ce dernier match de groupe puisque 5 de ses joueurs majeurs étaient sous le coup de la suspension en cas d'un nouvel avertissement. Et le sélectionneur Florent Ibenge n'a pas voulu prendre des risques.

N'empêche qu'il devra sortir le grand jeu samedi contre le Rwanda pays hôte. Le 10 Janvier dernier en match amical au Stade Umuganda de Rubavu, les Amavubis s'étaient imposés 1-0 contre les Léopards.



La dernière rencontre entre ces deux équipes en phase finale d'une compétition continentale s'était terminée sur une courte victoire du Rwanda 1-0 en phase de groupe de la CAN 2004 en Tunisie.

TM

Accord de coopération La BCEAO et la SID s'engagent à soutenir les PME/PMI

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la société Islamique pour le Développement du secteur privé (SID) ont signé lundi, un protocole d'accord de coopération dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) dans l'UEMOA.



La BCEAO au Togo

À travers ce Protocole d'Accord, la SID apporte son appui à l'opérationnalisation du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA par une participation directe plafonnée à 30 millions de dollars des Etats-Unis, à travers des instruments conformes aux principes de la finance islamique.

Par ailleurs, en relation avec la BCEAO, la SID s'engage à porter le montant global de sa

participation à 100 millions de dollars des Etats-Unis, en fonction de l'intérêt suscité par le projet au niveau des investisseurs et/ou partenaires, par la mobilisation de ressources additionnelles.

Pour sa part, la BCEAO est chargée de la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA. Elle apporte son appui, notamment : en offrant des incitations aux établissements des PME/PMI

dans l'UEMOA ; en réalisant des études sur les structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI ainsi que sur l'impact du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA ; en promouvant des instruments complémentaires adaptés au financement des PME/PMI (crédit bureau, crédit-bail, capital-investissement, etc.).

A cette occasion, M. Khaled Al Aboodi, Directeur Général de la SID a expliqué, que l'accord permettra de renforcer le soutien de la SID envers les économies régionales de l'UEMOA notamment en favorisant le transfert de connaissances et la mobilisation des ressources pour soutenir les PME/PMI.

Pour sa part, M. Tiémoko Meyliet Kone, le Gouverneur de la BCEAO, a salué ce nouveau partenariat, qui devrait contribuer à la promotion des PME/PMI dans les pays membres de l'UEMOA. Cette promotion est indispensable à la transformation économique de la zone. Il est également attendu de ce partenariat le renforcement de la croissance économique et la création d'emplois, notamment au profit des jeunes.

Kossi BALAO

Incendie Le Camp RIP sauvé de justesse

Hier mercredi, un incendie, dont l'origine n'est pas encore connue, s'est déclenché dans l'enceinte du Camp Général Gnassingbé Eyadema de Lomé (Camp RIT). Très vite, il a été maîtrisé par les sapeurs-pompiers qui se sont rendus rapidement sur les lieux.



Vue de l'incendie

Il n'y a eu que des dégâts matériels. Aucun blessé enregistré. Les sapeurs-pompiers, ont réussi, en un rien de temps, à briser les ardeurs de l'embrasement. Pour venir à bout des flammes, ils ont été assistés par les services de l'Agence pour la sécurisation de

la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Une agence en poste à l'Aéroport international de Lomé. A titre officiel, la cause de l'incendie n'a pas été révélée, même si certains témoins évoquent un court-circuit.

Kossi BALAO

Jeunesse et leadership La JCI-Togo célèbre sa rentrée solennelle 2016

La Jeune Chambre Internationale du Togo a lancé le samedi 23 janvier, dans la salle Gnassingbé Eyadema de la SAZOF, sa rentrée solennelle au Togo. C'est une cérémonie qui a rassemblé toutes les cellules et membres JCI de tout le territoire togolais et une délégation de la JCI Bénin venue soutenir leurs frères du Togo.



Pour l'occasion la Jeune Chambre Internationale - Togo a agrémenté la soirée à travers une organisation bien coordonnée par la présidente de la jeune chambre locale flamboyant Djafo Boda Keyna.

La cérémonie a connue la participation de Mr. Anala directeur de la jeunesse venu représenter Mme Tomégah Dogbé, ministre du développement à la base et de l'emploi des jeunes.

Au cours de la soirée, un protocole d'accord a été signé entre la JCI Togo et le comité de développement de Quartier

d'Agoè Logopé.

Le président national de la Jeune Chambre Internationale Togo Mr. Michel Komlan Badjene, a dans son discours de circonstance, remercié l'ensemble des membres actifs de la JCI pour leur engagement et leur a demandé encore une fois pour 2016 « d'acter l'impact pour la nation ».

La cérémonie a pris fin par une visite des stands des organisations locales de la JCI Togo, suivi d'un cocktail de clôture.

Rachidou Zakari

Corruption/Transparency International Le Togo gagne 19 places

Dans son évaluation sur l'état de la corruption dans le monde, l'Ong Transparency International a rendu son rapport de l'année ce mercredi 27 janvier 2016, un véritable constat de stagnation de la plupart des pays Africains, surtout ceux subsahariens. Mais dans toute cette note pas très joyeuse, le Togo fait un bond quantitatif et se classe mieux que les années précédentes.



En effet, c'est en somme un état général qui n'aurait pas vraiment évolué au regard des résultats des années passées. Car si certains pays ont enregistré des timides progrès, comme le note si bien le rapport, la majorité des pays, surtout de l'Afrique ont dévié et obtiennent une note inférieure à 50 sur une échelle de 100. Selon le rapport, « deux tiers des 168 pays évalués par

l'indice 2015 obtiennent une note inférieure à 50 ». Pire, les grandes économies du continent, à savoir le Nigéria et l'Afrique du sud n'ont pas évolué et stagnent à 44 points pour l'Afrique du sud et à 26 points pour le Nigéria.

Ayant obtenu 30/100 en 2012, 29 en 2013 et 2014, le Togo notre pays passe à 32/100 en 2015. Cette avancée le place

au 107ème rang sur les 168 pays évalués. Ce qui équivaut à 19 places gagnées car il passe de 127ème rang en 2014 à 107ème en 2015.

Le Danemark est en tête du classement avec 91/100 et la Somalie et la Corée du Nord ferment la marche avec 08/100 chacun.

Pour la directrice de l'Ong pour l'Afrique subsaharienne, certains pays ont amélioré leur gouvernance et accentué leur lutte contre la corruption endémique. C'est notamment le cas du Rwanda, de la Namibie, et dans une moindre mesure, du Sénégal.

Transparency mise également sur la croissance verte, dont certains rouages devraient être propulsés dans la foulée de la COP21, pour renforcer la lutte contre la corruption sur le continent. « Il y a bon espoir que d'autres pays emboîtent le pas, car les nouveaux objectifs de développement durable incitent au renforcement de la gouvernance », espère ainsi l'ONG.

A.W.



directmédia

Société éditrice de



Edition **Presse** **Radio** **Télévision**
R e j o i g n e z - n o u s a u j o u r d ' h u i

Cacavéli, Rue Satelit, 3^e maison avant Groupe CAPFER. RCCM N° TG-LOM 2015 B 1045
BP 30117 - **Tél. 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42 - E-mail : atogomatin@gmail.com**

Suite et fin de la page 6

Au 31 décembre 2013, le secteur était constitué d'environ 200 SFD (Systèmes Financiers Décentralisés), répartis comme suit : 49 % à Lomé et dans la Région maritime, 19% dans la Région des Plateaux, 11% dans la Région Centrale, 9% dans la Région de la Kara, 12% dans les Savanes.

En effet, Lomé et la Région maritime, concentrent à elles seules, 68% des populations urbaines du pays, contre 12% à la Région des Plateaux, 8% à la Région de la Kara, 7% à la Région Centrale, et 5% à la Région des Savanes.

Le leader sur le marché, reste la FUCEC Togo (Faitière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit), qui concentre plus de la moitié des encours d'épargne et de crédit, suivie par l'association WAGES (Women and Associations for Gain both Economic and Social). Deux réseaux qui se partagent près des 80% du marché total.

128,4 milliards FCFA de dépôts en 2013

L'encours des dépôts collectés a régulièrement progressé, passant de 14,9 milliards de FCFA en 2000, à 128,4 milliards de FCFA en 2013. L'encours de crédit ressort à 109,3 milliards de FCFA à fin 2013, contre 14,1 milliards de FCFA en 2000. Le portefeuille à risque est passé d'un taux de dégradation de 18% en 2000, à 3,7% en 2010, et remontera à 7% en 2013. «Le secteur de la micro-finance continue d'avoir la confiance des populations», révèle Ange Kossivi Kétor, le Directeur



Une revendeuse au marché

Exécutif d'APIM-Togo, l'Association des Professionnels d'Institutions de Micro-finance. «Et surtout à la lecture de des agrégats caractéristiques, on note un engouement assez important ».

Toute la question est de savoir si les services offerts sont à la hauteur des attentes du marché : «Il ne suffit pas d'octroyer du crédit aux clients. Il faudrait s'intéresser à ce qu'ils deviennent après le crédit. C'est de là qu'on pourrait dire que des corrections doivent être faites sur l'offre de produits. (...)Et là, il faut éduquer la population à faire des choix judicieux. Aujourd'hui, les gens veulent faire l'agriculture, mais ont en face d'eux un crédit de 6 mois ou d'un an. Est-ce- que ça répond véritablement au type d'agriculture que l'on veut faire ?», s'interroge le Directeur Exécutif de l'APIM. Nephthali Messanh Ledy

financialafrik.com

Les forces et faiblesses de la microfinance ordinaire

Les forces de la microfinance ordinaire

Les forces des IMF ordinaires peuvent être perçues à travers :

- . une reconnaissance et une prise en compte des inégalités entre hommes et femmes, jeune et adultes dans l'octroi du crédit ;
- . un accompagnement des services financiers par des services non financiers ; - une adaptation des stratégies aux réalités ;
- . une réduction des risques de détournement des crédits par les bénéficiaires ; - des produits et services adaptés aux besoins du client
- . une amélioration des conditions de vie et de statut socio-économique ;
- . un accès à la formation et à l'information
- . une forte influence des partenaires financiers pour les subventions, dons, cautions, legs ;
- . un cadre juridique réglementant l'intervention des IMF adaptés.

Les faiblesses de la microfinance ordinaire

Les faiblesses des IMF ordinaires peuvent se caractériser par :

- . la grande influence des mentalités et des lourdeurs socio- culturelles sur les actions visant à lever les inégalités ;
- . les coûts des services non financiers élevés ;
- . l'analyse des inégalités non appropriées : non prise en compte des réalités locales et études basées sur les aspects économiques et financiers.
- . les produits financiers figés et peu d'innovations ;
- . la priorité aux produits à rentabilité évidente et rapide ;
- . la lenteur dans les traitements des dossiers ;
- . l'absence de refinancement nécessaire à l'augmentation de la capacité financière des caisses de base : crédit à court terme
- . la politique limitée par l'absence de fonds d'appui extérieur et exigence de rentabilité financière ;
- . Le faible niveau de compétence dans les aspects techniques et stratégiques des bénéficiaires ;
- . Les systèmes d'informations et de gestions informatisés nos vulgarisés dans les IMF. - L'analphabétisme élevé des bénéficiaires ;
- . Le contexte économique et environnemental peu favorable.

Extrait, memoireonline.com